

Recours au Règlement—M. Crosbie

M. le Président: Je tiens à dire au député de York-Sud—Weston qu'à mon avis, la présidence comprend bien son argumentation et il a exposé son point de vue aussi bien que possible.

Le député a bien précisé qu'il ne voulait pas dire que le ministre avait induit la Chambre en erreur volontairement et il est même disposé à dire que ce jour-là, le ministre n'a pas dit cela, comme il l'a montré en lisant un passage du *hansard*. Par ailleurs, il conviendrait peut-être que le ministre dise qu'il est disposé à renoncer à insinuer que le député a induit la Chambre en erreur délibérément.

M. Nunziata: Monsieur le Président, je me permets de signaler que je sais qu'il est contraire au Règlement de laisser entendre directement ou indirectement qu'un député ment ou qu'il induit délibérément la Chambre en erreur. Dans la question que j'ai posée, je me basais sur plusieurs notes de service écrites du ministère. Étant donné que le ministre parle au nom du gouvernement et qu'il est responsable de son ministère, il devrait assumer la responsabilité de ce qui s'y passe.

Cela dit, je suis toujours disposé à retirer sans équivoque toute insinuation directe ou indirecte que le ministre a induit délibérément la Chambre en erreur. Le ministre est peut-être coupable de négligence flagrante et de ne pas connaître son dossier.

M. le Président: La déclaration du député de York-Sud—Weston est claire. Il n'insinue pas du tout que le ministre a induit délibérément la Chambre en erreur. Il a expliqué qu'il avait dit cela parce qu'il pensait à plusieurs réponses différentes ou qui étaient censées l'être du moins. Je vais écouter ce que le ministre a à dire.

M. Crosbie: Monsieur le Président, je suppose que je veux respecter le Règlement de la Chambre; je retire par conséquent ce que j'ai dit au sujet du député. Il s'agit toutefois d'une affaire très sérieuse. Si nous ne pouvons pas faire confiance aux autres députés qui nous citent quand nous ne sommes pas à la Chambre, ce qui était mon cas vendredi, la situation de la Chambre va se détériorer très gravement. Voilà ce qui va arriver si nous ne pouvons pas nous faire mutuellement confiance pour avoir vis-à-vis les uns des autres une attitude décente, correcte, honorable et rigoureuse quand nous ne sommes pas présents à la Chambre.

Je n'ai pas dit le 14 avril, et je n'ai jamais dit, comme on l'a prétendu, qu'il n'y aurait guère, voire pas du tout de pertes d'emplois. Laisser un député commencer sa question par une telle déclaration, c'est autoriser une fausse déclaration, une déclaration que le député sait être fausse, et cela n'ajoute rien de prétendre qu'il a lu une note à ce sujet d'une autre provenance.

Soit dit en passant, la note dont il parle est une note du ministère de l'Emploi et de l'Immigration, et non pas de mon ministère. Elle n'a rien à voir avec la responsabilité ministérielle. Un député m'a prêté fallacieusement des propos que je n'avais pas tenus à la Chambre.

M. le Président: Je demande à l'honorable ministre d'avoir l'obligeance de reconnaître que la présidence a entendu la plainte. J'ai considéré qu'elle était sérieuse. Ce n'est pas la première fois que le cas se produit, ni probablement la dernière, mais le député s'est abondamment expliqué, à la satisfaction de la présidence, sur sa position.

Le ministre a judicieusement retiré le mot qui était inacceptable. Il a aussi précisé, et nous acceptons sa parole en cet endroit, qu'il n'avait pas dit ce que le député pensait qu'il avait déclaré ou prétendait qu'il avait déclaré.

Loin de moi l'idée de minimiser l'importance des préambules ou, en l'occurrence, des réponses qui prêtent des paroles à quelqu'un d'autre, que ce soit à l'occasion de façon intentionnelle, ou à l'occasion sans l'intention de nuire véritablement, mais peut-être de causer un certain tort. Quoiqu'il en soit, la cause a été entendue, et je ne pense pas que la présidence puisse aller plus loin sur cette affaire. Il y a eu rétractation des deux côtés, et la présidence souhaite en rester là. La présidence est parfaitement au courant de la question soulevée par le ministre, et elle a soigneusement écouté les deux parties en présence. Je remercie les deux représentants de leurs interventions.

M. Crosbie: Par respect pour vous, Votre Honneur, j'accepte cette décision, mais uniquement par respect pour votre personnalité.

C'est une honte, une honte lamentable.

M. Nunziata: Du vent, John.

M. Shields: Vous êtes un malade. Vous avez avili la Chambre.

M. le Président: Je prie les députés de bien vouloir coopérer avec la présidence. C'est à la présidence de régler ces questions. Les commentaires a posteriori n'arrangent pas les choses. Il nous arrive à tous d'avoir des raisons, ou de penser que nous avons des raisons de dire certaines choses que nous ne dirions peut-être pas de la même façon avec un certain recul.

Je pense que tous les députés se rendent compte que la tâche de la présidence est d'écouter, de faire des remontrances au besoin, et, il faut l'espérer, d'obtenir des rétractations si c'est nécessaire. Du point de vue de la présidence, c'est ce qui a été fait. Je suis certain que cela incitera tous les députés à redoubler de prudence.